



Refus de l'assureur de résilier assur. appart

Par **Bergamotte971**, le **05/11/2017** à **18:26**

Bonjour, mon fils est étudiant en France, et louait en colocation l'année dernière. Il avait donc pris une assurance location immobilière . Lorsqu'il a quitté cet appart pour en prendre un autre moins cher, en juillet ou juin, je ne sais plus, il a demandé la résiliation du contrat et a pris un nouveau contrat pour sa nouvelle adresse chez un autre assureur. Or la première assurance refuse la résiliation, a même renouvelé d'office la nouvelle année, car elle demande une quittance de dernier loyer. Or il n'a eu qu'une quittance normale pour son dernier loyer et son ex-proprio joue les filles de l'air. Que peut-il faire ? Il n'a pas les moyens de payer chaque mois deux assurances. Merci pour toute suggestion. Ça devient urgent, d'autant plus que même l'APL pour le nouvel appart ne lui a toujours pas été versé et par contre ils avaient bien pris en compte qu'il quittait son appart.

Par **Chaber**, le **06/11/2017** à **07:45**

bonjour

Hors échéance un assureur peut accepter la demande de résiliation en LRAR pour changement de domicile à condition de lui fournir copie de l'état des lieux de sortie.

Votre fils a-t-il respecté cette règle?

Par **Bergamotte971**, le **06/11/2017** à **10:41**

Oui la lettre recommandée, mais on ne lui a pas demandé l'état des lieux de sortie. Je vais lui dire de le leur donner. Merci.